

Salaire des instit' s vaudoisEs : Il n'est plus temps d'attendre ! Pour des enseignantEs du primaire fortEs et respectéEs

*Mandat donné au Comité cantonal de la SPV
par l'AD SPV du 27 mai 2005 de Rougemont*

Considérant et rappelant :

- le fait que se jouent au primaire les socles fondamentaux des apprentissages de l'élève et la haute responsabilité des enseignants du primaire dans ces apprentissages premiers, ainsi que dans la mission « civilisatrice » de l'école; fait reconnu par le politique, notamment lors des Assises romandes de l'éducation de septembre 2004 ;
- le fait que les enseignantEs du primaire vaudois soient les plus mal placés sur l'échelle des fonctions enseignantes en comparaison helvétique et qu'aucune reclassification salariale des enseignantEs du primaire vaudois ne soit intervenue depuis 1971 ;
- la position adoptée par l'AD extraordinaire de la SPV du 31 octobre 2001 :notamment *l'ouverture dans les plus brefs délais d'une négociation sur une revalorisation salariale des maîtres et maîtresses brevetéEs* ;
- la déclaration du SER, adoptée par son Comité central le 7 novembre 2003, dite *Pour une revalorisation des fonctions enseignantes* (vers un même statut et un même volume de formation pour l'ensemble des enseignantEs de l'école obligatoire) ;
- les résolutions adoptées par l'AD extraordinaire du 9 février 2005 sur la formation des enseignantEs généralistes, ainsi que sur l'âge de la retraite;
- la prise de position de l'Assemblée générale de l'AVMP du 27 avril 2005 qui demande à la SPV et à la FSF, notamment de *veiller à ce que le niveau de rémunération des instituteurs/enseignantEs généralistes vaudois puisse tendre le plus possible vers celui de leurs collègues les mieux rémunérés de Suisse romande* ;
- l'ouverture prochaine de négociations dites DECFO/SYSREM avec le Conseil d'Etat, qui prévoit l'établissement d'une nouvelle grille salariale pour janvier 2007 ;
- la convention du 2 novembre 2004 signée entre la FSF et l'Etat, qui indique formellement la revalorisation à venir pour les instituteurs;

L'Assemblée des délégués de la SPV, réunie le 27 mai à Rougemont, donne mandat au Comité cantonal de la SPV pour agir de manière offensive, en lien avec la FSF, dans le round de négociations à venir avec le Conseil d'Etat sur la nouvelle grille salariale, afin que :

- **la classification salariale des instituteurs/maîtres généralistes soit revalorisée de manière à ce que les enseignantEs du primaire puissent trouver une reconnaissance sociale à hauteur des responsabilités qui leur sont confiées ;**
- **l'écart de l'actuelle classification des instituteurs vaudois avec, d'une part, la rémunération des enseignant Es du primaire romand et avec, d'autre part, celle des enseignantEs du secondaire I vaudois soit réduit au maximum possible, tout en préservant les salaires des enseignantEs du secondaire I;**
- **cette amélioration salariale intervienne tant pour les collègues en début de carrière que pour ceux qui sont actuellement au sommet de leur classe salariale.**

Dans le cadre de cette juste revendication, l'Assemblée des délégués confie au Comité cantonal la mise sur pied de toute mesure de lutte qu'il estimera nécessaire.